[Text]

ble de nos Caisses et nous pouvons vous dire and we can say that the amounts of interest que les montants de \$10 d'intérêt et plus sont of \$10 or more are indicated and that... rapportés et que...

Le président: Monsieur Morin, je ne suis pas le vérificateur...

M. Morin: Je comprends, mais je voudrais seulement vous donner deux chiffres qui vont vous donner une idée de l'ordre de grandeur: 28 p. 100 de nos membres recoivent des formules T5 et TP5.

M. Leblanc (Laurier): Est-ce que c'est noté dans votre mémoire, monsieur?

M. Morin: Oui, monsieur Leblanc, en page 18.

M. Leblanc (Laurier): Merci.

M. Morin: 28 p. 100 de nos membres recoivent des formules T5 et TP5 et la valeur totale inscrite sur ces formules T5 et TP5 représente 87 p. 100 des intérêts versés à l'épargne et au capital social. Voilà qui illustre que 72 p. 100 des membres ne recoivent pas ces formules. De plus, vous voyez que 28 p. 100 des membres retirent \$10 d'intérêt et plus, ce qui dénote une fois de plus que les Caisses populaires ne travaillent pas avec la classe la plus aisée.

The Chairman: Mr. Smerchanski.

Mr. Smerchanski: Mr. Chairman, I would like to ask the witnesses how they class their share structure and how they describe the shares of the credit union as against the shares of an ordinary business corporation? If you are to make a differentiation, I would like to know on what basis?

M. Morin: Monsieur Smerchanski, les parts sociales dans les Caisses populaires sont simplement un droit d'entrée qu'il faut payer pour devenir membre de la Caisse populaire. Ces \$5 sont souscrits à la Caisse populaire et la part sociale est toujours rachetable. Un membre peut se retirer quand il le désire. Le fait qu'un individu devienne membre d'une Caisse populaire lui donne automatiquement le droit de vote et son droit de vote est toujours le même, qu'il ait une seule part ou qu'il en ait mille. C'est une autre différence avec les autres genres d'entreprises.

sont distribués en intérêt sur le capital social; cet intérêt excède rarement 6.5 p. 100 et la moyenne provinciale est de 6.13 p. 100. Mais les trop-perçus ne sont pas distribués seulement selon le nombre de parts, une bonne only according to the number of shares. partie des trop-perçus étant remise aux mem- Indeed, a great deal of them are given to the bres sous forme de ristourne suivant l'acha- members as relates depending on the number

[Interpretation]

Mr. Chairman: Mr. Morin, I am not the auditor.

Mr. Morin: I understand, but I would like to give you two date that will help you in figuring out our importance of the question: indeed, 28 per cent of our members are receiving their T5 and TP forms.

Mr. Leblanc (Laurier): Is that in your briefs, sir?

Mr. Morin: Yes, Mr. Leblanc, look on page 18.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you.

Mr. Morin: 28 per cent of our members are receiving their T5 and TP5 forms, which amounts to 87 per cent of the interest paid on savings and on capital assets. Therefore, as you can see, there are 72 per cent of the members who do not receive the forms. Moreover, note that 28 per cent of the members get \$10 interest and more, which points out again that the "Caisses Populaires" are not working with the class of high income.

Le président: Monsieur Smerchanski.

M. Smerchanski: Monsieur le président, je demanderai aux témoins d'expliquer leur classification des actions, et de vous dire pourquoi, selon eux les actions des Credit Unions s'opposent aux actions des sociétés ordinaires. Il semble que vous établissez une distinction et je voudrais en connaître le fondement.

Mr. Morin: Mr. Smerchanski, the shares in the credit union entitle us to become one of their members on payment of \$5. The \$5 share can bought back. One may withdraw whenever he wants to. When becoming a member, a person automatically has a voting right that will always be the same, whether he has one share or a thousand. That is the real difference compared to other existing companies.

Enfin, les trop-perçus des Caisses populaires Finally, the credit unions regard the over-collects as future interests on the capital assets, interests which are seldom higher than 6.5 per cent. The national average would be of 6.13, but the over-collects are not distribute